

Formation Initiale

Droit de former

Demande d'attribution du droit de former

Par la présente, l'entreprise

Nom : _____
Adresse : _____, L- _____ à _____
Téléphone : _____ Fax : _____

demande l'attribution du droit de former conformément aux dispositions en vigueur.

Le porteur de l'autorisation gouvernementale déclare disposer au minimum d'un Certificat d'aptitude technique et professionnelle ou diplôme reconnu équivalent dans le métier de _____ (Prière de joindre une copie certifiée conforme du certificat à la présente demande).

La personne de référence, responsable de la formation en entreprise est:

Nom : _____ Prénom : _____ (née le _____ à _____).

L'effectif des salariés disposant d'un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle dans le métier à former ou d'un diplôme reconnu équivalent est de _____ personnes.

L'employeur déclare vouloir engager _____ apprenti(s) dans la formation de CATP, CCM ou CITP.

Pour l'entreprise

Signature

Veuillez retourner cette demande à la Chambre des Métiers, M. Dan SCHROEDER (Télécopie : 42 67 87 ou Chambre des Métiers B.P.1604 L-1016 Luxembourg)

Copie de la présente déclaration, après validation par le service compétent de la Chambre des Métiers, sera envoyée à l'Administration de l'emploi, Service de l'Orientation professionnelle et fera foi de déclaration de postes d'apprentissage conformément à la loi du Loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (Art. L. 622-18).

«En renvoyant la présente, le soussigné autorise le destinataire, responsable du traitement au sens de la loi du 2 août 2002 relative au traitement des données à caractère personnel, à traiter les données nominatives par voie informatique. Les données qui doivent être fournies sont nécessaires à des fins de gestion et d'organisation de l'apprentissage artisanal. Elles sont sujettes à être communiquées aux administrations compétentes. Le soussigné concerné dispose d'un droit d'accès et de rectification de celles-ci, dont la durée de conservation est illimitée.»